



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion régulière de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh par visioconférence, le mardi 1^{er} juin 2021 de 13 h 10 à 13 h 15.

SONT PRÉSENTS : M. Clifford Moar, chef
M. Jonathan Germain, vice-chef
M. Charles-Édouard Verreault, vice-chef
M. Stacy Bossum, conseiller
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Stéphane Germain, conseiller
M^{me} Élisabeth Launière, conseillère
M. Carl Cleary, directeur général par intérim
M^{me} Josée Buckell, greffière

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Bureau du greffe
 - 3.1 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1.1 Réunion régulière du 4 mai 2021
 - 3.1.2 Réunion spéciale du 11 mai 2021
4. Économie et partenariats stratégiques
 - 4.1 Entente de vente et d'achat de bois avec PFR
5. Finances, approvisionnement et systèmes informatiques
 - 5.1 Budgets reportés 2021-2022
6. Infrastructures et services publics
 - 6.1 Renouvellement | Entente de déneigement et déglçage des infrastructures routières 2021-2022 (MTQ)
 - 6.2 Programmes d'habitation
7. Santé et mieux-être collectif
 - 7.1 Modification au plan d'effectifs 2021-2022 – 3e tour
8. Levée de la réunion

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le chef Clifford Moar assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le chef Clifford Moar procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

3. BUREAU DU GREFFE

3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1.1 RÉUNION RÉGULIÈRE DU 4 MAI 2021

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Stacy Bossum
Adopté à l'unanimité

3.1.2 RÉUNION SPÉCIALE DU 11 MAI 2021

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Stacy Bossum
Adopté à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

4. ÉCONOMIE ET PARTENARIATS STRATÉGIQUES

4.1 ENTENTE DE VENTE ET D'ACHAT DE BOIS AVEC PFR

RÉSOLUTION N° 7963

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que l'augmentation des revenus de nos fonds autonomes contribue à notre autonomie financière;

CONSIDÉRANT que la démarche vers l'autodétermination de notre Première Nation s'exerce également à travers la poursuite de nos actions d'autonomie financière;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'est entendu avec le gouvernement du Québec sur la disponibilité des volumes forestiers de 250 000 m³, sous forme de permis de récolte aux fins d'approvisionnement d'une usine de transformation du bois (PRAU), aux fins de soutenir son économie;

CONSIDÉRANT que des discussions avec la compagnie Produits forestiers Résolu (PFR) ont mené au renouvellement d'une entente sur la vente et l'achat de bois en regard aux volumes forestiers rendus disponibles pour les années 2018-2023;

CONSIDÉRANT que l'annexe C de la dite entente traite de la compensation pour la main-d'œuvre de trois (3) ressources de notre communauté qui sont intégrées dans les activités de PFR pour la mise en œuvre des opérations forestières relative au PRAU détenu par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

CONSIDÉRANT que deux (2) ressources supplémentaires seront rajoutées à l'annexe C et que pour entériner le tout, la signature d'un addenda à l'entente est nécessaire.

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

IL EST RÉSOLU d'autoriser la signature de l'addenda qui permet de rajouter deux (2) ressources additionnelles à l'annexe C de l'entente sur la vente et l'achat de bois qui traite de la compensation pour la main-d'œuvre afin d'assurer la planification et le suivi des opérations permettant de mieux répondre aux engagements à l'égard du volume forestier de l'entente;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU de mandater la direction Économie et partenariats stratégiques afin de signer l'addenda à l'entente sur la vente et l'achat de bois avec PFR ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Proposée par M. Stacy Bossum
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

5. FINANCES, APPROVISIONNEMENT ET SYSTÈMES INFORMATIQUES

5.1 BUDGETS REPORTÉS 2021-2022

RÉSOLUTION N° 7964

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axe prioritaire la mise en œuvre d'encadrements et de mécanismes de gouvernance fondés sur l'efficacité, la transparence et l'intégrité afin d'assurer la saine gestion de nos ressources;

CONSIDÉRANT que le processus budgétaire pour 2021-2022 est complété;

CONSIDÉRANT que certaines activités spécifiques et non récurrentes ont été approuvées dans le budget 2020-2021 et qu'elles n'ont pas été complétées au cours de cet exercice;

CONSIDÉRANT que les demandes de reports 2020-2021 respectent le cadre de référence lié au report budgétaire;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que les budgets reliés à ces activités sont toujours disponibles et que la réalisation de ces activités est liée au bon fonctionnement des services de l'organisation.

IL EST RÉSOLU d'approuver la demande de report budgétaire de l'exercice financier 2020-2021 à l'exercice financier 2021-2022, et d'autoriser l'ajustement budgétaire représentant un montant de 52 500 \$.

Proposée par M. Stacy Bossum
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

6. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

6.1 RENOUVELLEMENT | ENTENTE DE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES 2021-2022 (MTQ)

RÉSOLUTION N° 7965

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientations et priorités d'offrir des programmes et services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit assurer des infrastructures routières sécuritaires sur son territoire lors de la saison hivernale;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec (MTQ) est responsable des coûts d'entretien hivernal du tronçon de route allant de l'intersection de la route 169 et du boulevard Horace-J.-Beemer, à Roberval, jusqu'à l'intersection des rues Ouiatchouan et Uapakalu, à Mashteuiatsh;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que le MTQ désire renouveler l'entente pour la saison 2021-2022 avec Pekuakamiulnuatsh Takuhikan au montant de 40 378 \$ relativement au déneigement et déglacage de cette infrastructure routière, et celle-ci peut être renouvelable pour deux (2) autres années sans indexation;

CONSIDÉRANT que l'entente avec le MTQ représente une augmentation des coûts de 15 % comparativement à l'entente de 2018.

IL EST RÉSOLU de désigner la direction Infrastructures et services publics à signer les documents relatifs à l'entente pour la saison 2021-2022, et pour chacune des prochaines années, avec le ministère des Transports du Québec pour l'entretien hivernal du tronçon de route allant de l'intersection de la route 169 et du boulevard Horace-J.-Beemer, à Roberval, jusqu'à l'intersection des rues Ouiatchouan et Uapakalu, à Mashteuiatsh, avec possibilité de prolongation de deux années, tant que les exigences de l'entente soient similaires;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'amender le budget des revenus 2021-2022 à la hausse de la direction Travaux publics et habitation pour un montant de 3 137 \$.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M^{me} Élisabeth Launière
Adoptée à l'unanimité

6.2 PROGRAMMES D'HABITATION

RÉSOLUTION N° 7966

Garantie ministérielle

Programme de garantie de prêt

Lot : La totalité du lot 22-8, du rang « A », dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec.

Note : Le nom et le numéro de bande sont inscrits en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

RÉSOLUTION N° 7967

Garantie ministérielle

Programme de garantie de prêt

Lot : La totalité du lot 11-13, du rang « C », dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec.

Note : Le nom et le numéro de bande sont inscrits en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault

Appuyée de M. Patrick Courtois

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 7968

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta (Conseil des élus), dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axe prioritaire, de déployer des stratégies et bonifier des programmes afin que les Pekuakamiulnuatsh s'approprient leur culture, leur histoire et le nehlueun pour qu'ils en soient de fiers ambassadeurs;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a autorisé une garantie ministérielle en faveur de XXXX membre n° XXXX lors de sa réunion régulière du 17 février 2003 (résolution n° 3332);

CONSIDÉRANT que suite à l'acceptation de la garantie ministérielle (n° 31616), le ministère Services aux Autochtones Canada a émis un avis d'opposition n°314354 sur la totalité du lot 25-20 du Rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n°5, province de Québec, tel que montré au plan R.S.Q.4470R, avec un droit de passage sur le lot 25-27 Rang « A », tel que montré au plan R.S.Q.4470R;

CONSIDÉRANT que le prêt a été obtenu par l'Emprunteur auprès de la Caisse Desjardins du Pekuakami et que ce prêt est acquitté en totalité, une quittance et une mainlevée ayant été émises par la Caisse Desjardins du Pekuakami;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a émis une quittance à l'égard de toutes les obligations échues découlant de tout programme d'habitation auquel l'Emprunteur a souscrit relativement à l'immeuble visé par le prêt;

CONSIDÉRANT que l'immeuble concerné a été refinancé sur autorisation de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et qu'il a accordé une nouvelle garantie ministérielle à XXXX lors de sa réunion du 11 mai 2021 et que le ministère Services aux Autochtones Canada a approuvé cette garantie (n° 7960);

CONSIDÉRANT le refinancement, un transfert de terre en faveur de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh sera enregistré sur la totalité du lot 25-20 du Rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n°5, province de Québec, tel que montré au plan R.S.Q.4470R, avec un droit de passage sur le lot 25-27 Rang « A », tel que montré au plan R.S.Q.4470R.

IL EST RÉSOLU d'accorder une mainlevée en faveur de XXXX membre n° XXXX de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh sur la totalité du lot 25-20 du Rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n°5, province de Québec, tel que montré au plan R.S.Q.4470R, avec un droit de passage sur le lot 25-27 Rang « A », tel que montré au plan R.S.Q.4470R.

Note : Le nom et le numéro de bande sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 7969

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta (Conseil des élus), dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axe prioritaire, de déployer des stratégies et bonifier des programmes afin que les Pekuakamiulnuatsh s'approprient leur culture, leur histoire et le nehluéun pour qu'ils en soient de fiers ambassadeurs;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a autorisé une garantie ministérielle en faveur de XXXX membre n° XXXX lors de sa réunion régulière du 5 mars 2001 (résolution n° 3089);

CONSIDÉRANT que suite à l'acceptation de la garantie ministérielle (n° 31462), le ministère Services aux Autochtones Canada a émis un avis d'opposition n°288438 sur la totalité du lot 22-8 du Rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R.75656;

CONSIDÉRANT que le prêt de l'institution financière est acquitté en totalité et que nous avons reçu quittance et mainlevée;

CONSIDÉRANT que le prêt de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan (Programme de bande) est acquitté en totalité et que nous avons reçu quittance.

IL EST RÉSOLU d'accorder une mainlevée en faveur de XXXX membre n° XXXX de la Première nation des Pekuakamiulnuatsh sur la totalité du lot 22-8 du Rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n°5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R.75656.

Note: Le nom et le numéro de bande sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

7. SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE COLLECTIF

7.1 MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIFS 2021-2022 – 3^E TOUR

RÉSOLUTION N° 7970

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT l'augmentation des tâches entourant le respect des mesures sanitaires en vigueur pour les différentes infrastructures de loisirs;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT qu'un financement du Secrétariat à la condition féminine a été obtenu pour l'embauche d'un agent d'intervention sociale en prévention de la violence;

CONSIDÉRANT que la direction Santé et mieux-être collectif a été identifiée comme gestionnaire et signataire de l'entente avec le Secrétariat à la condition féminine pour le financement afin d'embaucher un agent d'intervention sociale en prévention de la violence;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'un poste d'agent en intervention sociale au Programme d'accompagnement justice et santé mentale permet à la clientèle en santé mentale d'être accompagnée dans le processus judiciaire afin d'éviter ou de réduire les récidives;

CONSIDÉRANT que les modifications proposées assureront une équité dans les conditions de travail entre les préposés aux infrastructures de loisirs, de meilleures chances de recrutement, des expériences de travail intéressantes pour les Pekuakamiulnuatsh et du maintien des ressources humaines au sein de la direction Santé des jeunes et des familles;

CONSIDÉRANT que le financement est disponible pour les changements souhaités au plan d'effectif via le budget planifié en 2021-2022.

IL EST RÉSOLU d'approuver la modification au plan d'effectif 2021-2022 – 3^e tour comme suit :

- Modification du poste de préposé aux infrastructures de loisirs 0084 pour une augmentation de 19 à 26 périodes pour l'année 2021-2022;
- Modification du poste de préposé aux infrastructures de loisirs 0087 pour une augmentation de 19 à 26 périodes pour l'année 2021-2022;
- Création d'un poste de préposé aux infrastructures de loisirs jusqu'au 28 août 2021;
- Création d'un poste d'agent d'intervention sociale en prévention de la violence pour l'année 2021-2022;
- Création d'un poste d'agent d'intervention sociale en santé mentale pour l'année 2021-2022.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'amender à la hausse le budget de dépenses 2021-2022, au montant de 56 125 \$, pour l'unité Santé et mieux-être collectif et de sécuriser ce montant à même les surplus accumulés d'opérations de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M^{me} Élisabeth Launière
Adoptée à l'unanimité

8. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 13 h 15, proposée par M. Patrick Courtois, appuyée de M. Charles-Édouard Verreault et adoptée à l'unanimité.

La greffière,



Josée Buckell